

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 74 (1938)
Heft: 41

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Assurance infantile et personnel enseignant. — Une grande et belle œuvre constructive de la S.P.V. — Ceux qui quittent. — Dans les sections : Echallens.* — GENÈVE : *Au corps enseignant genevois.* — U. I. P. G. — DAMES : *Alliance nationale de sociétés féminines suisses.* — NEUCHÂTEL : *Ceux qu'on fête.* — INFORMATION : *Chez nos voisins : Lettonie ; Irlande ; Autriche-Allemagne.* — COMMUNIQUÉ.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : L. Cz. : *Enseignement du français.* — R. D. : *L'écriture suisse.* — G. W. : *Cours de chant 1938 à Morges.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD ASSURANCE INFANTILE ET PERSONNEL ENSEIGNANT

A la lecture d'une récente circulaire adressée par la Caisse d'assurance infantile à nos collègues correspondants, certains de ces derniers se sont émus à l'endroit où il était question de leur responsabilité. Pour les rassurer, nous avons demandé des éclaircissements à la Direction de la Caisse, qui nous fit parvenir la réponse suivante :

« En rédigeant cette circulaire, il n'a nullement été dans notre intention de vouloir sans autre rendre le personnel enseignant responsable des renseignements incomplets ou inexacts que lui fournissent les assurés ou les parents de ces derniers. Cette responsabilité ne pourrait être mise en cause qu'en cas de négligence grave ou de faux renseignements intentionnels (de complaisance).

» Les nombreux rapports incomplets ou inexacts que nous avons reçus depuis l'entrée en vigueur de la loi du 13 mai 1937 nous autorisaient, vous en conviendrez, à attirer l'attention des personnes chargées de procéder aux enquêtes sur les accidents de nos assurés. Nous nous empressons, du reste, de préciser que les réponses qui nous paraissaient systématiquement négatives provenaient ordinairement du fait que l'enquêteur croyait sincèrement pouvoir se fier aux renseignements obtenus en posant la question d'une façon sommaire et générale : « Bénéficiez-vous d'une autre assurance ? ».

» L'interprétation de notre circulaire ayant prêté à confusion, nous vous savons gré d'avoir soulevé cette question et nous tenons à votre disposition pour les renseignements complémentaires que vous pourriez désirer.

» Nous nous plaisons à reconnaître l'importante collaboration du personnel enseignant. Nous apprécions à sa juste valeur le dévoue-

ment avec lequel nos correspondants s'acquittent d'un travail délicat et souvent peu agréable... »

Chers collègues correspondants, vous serez certainement sensibles à l'hommage qui vous est rendu. « Dévouement », est-il dit ; nous ajoutons « gratuité et désintéressement ». Et quelle satisfaction de penser qu'ainsi nous ne sommes nullement responsables des déficits chroniques de la Caisse!

E. LAVANCHY.

UNE GRANDE ET BELLE ŒUVRE CONSTRUCTIVE DE LA S. P. V.

Chers collègues,

Dimanche dernier, j'ai eu le privilège de visiter le beau domaine et l'Asile d'Echichens. J'en suis revenu le cœur rempli de sentiments d'admiration et de respect. Admiration pour la manière avec laquelle M. le directeur Marius Chamot et sa dévouée compagne se consacrent à cette belle œuvre et respect pour la modestie et la simplicité avec laquelle ils s'y donnent corps et âme !

Or, chers collègues, cette œuvre est *la nôtre*. Sans fausse modestie, nous pouvons affirmer qu'Echichens ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui, sans la collaboration effective de la S. P. V. Lorsqu'en 1925 M. E. Savary, chef de l'enseignement primaire, s'entretint avec le Comité en charge de la S. P. V. et lui suggéra l'idée de s'intéresser à cette œuvre, belle entre toutes, nous comprîmes d'emblée qu'il y allait de l'honneur et du devoir de notre association professionnelle. Nous venions de lutter ardemment pour l'obtention de traitements enfin raisonnables. Puisque nous avions obtenu satisfaction du côté matériel, nous pouvions nous consacrer à une œuvre désintéressée, en rapports étroits avec notre idéal professionnel. Cela, vos aînés de 1925 l'ont parfaitement compris et c'est à une majorité impressionnante que la S. P. V. décida de collaborer à l'œuvre d'Echichens. Durant notre visite, M. Chamot ne m'a pas dit un mot des soucis financiers qu'il doit avoir pour administrer une telle entreprise. Grâce au rendement du domaine agricole et des cultures maraîchères, grâce au produit d'une magnifique étable de bétail, grâce au rapport de la porcherie modèle, de la basse-cour, du rucher et surtout grâce à l'apport d'un champ immense de 26 poses de blé, Echichens peut nourrir, vêtir, instruire et éduquer une soixantaine d'enfants déficients intellectuellement, mais qui, au lieu de devenir plus tard une charge pour la société sauront, au contraire, lui rendre quelque chose.

Chers collègues, pensez à votre œuvre. Pensez à cette grande famille de l'Asile !

C'est peu vous demander que de vous prier d'attirer fortement l'attention de vos élèves normaux afin de les faire participer à l'œuvre de secours en faveur de leurs camarades déshérités ! L'an dernier,

sur un total de dépenses de 56 581 fr. les comptes ont bouclé par un déficit de 2778 fr. Si vous savez faire appel aux sentiments de générosité de vos élèves ce déficit sera comblé et largement.

Et, indirectement, vous témoignerez à celui qui est l'âme de la maison — dont l'œuvre matérielle et l'action morale se dégagent de tout ce qu'on admire à Echichens — que vous le comprenez et que vous lui êtes reconnaissants, à lui et à sa fidèle compagne, de diriger avec tant de dévouement, de compétence et d'amour ce qui devait être et ce qui est effectivement un des fleurons de notre chère S. P. V.

Chers collègues, vous confirmerez le geste de vos aînés de 1925 en rendant plus fructueuse la collecte de 1938 !

Fernand CHABLOZ, *ancien président S. P. V.*

CEUX QUI QUITTENT

Echallens. — Cette année, la section du Talent a enregistré trois démissions de collègues arrivés à la retraite : M. *Henri Favre*, à St-Barthélemy, ce printemps ; MM. *Georges Bally*, à Bioley-Orjulaz et *Arthur Payot*, à Villars-Tiercelin, cet automne.

Tous trois ont fait leur carrière entière dans le même village et ont été fêtés comme ils le méritaient par les autorités locales respectives, avec des discours, des vœux, des fleurs et des preuves tangibles de la reconnaissance populaire, car tous ont rendu à l'Ecole et à la société des services nombreux et appréciés.

Dans la section, tous trois ont été aussi de dévoués collègues, fidèles aux conférences de cercles et de districts où ils apportaient leur bonne humeur et le fruit de leurs expériences. MM. Bally et Payot ont en outre laissé le souvenir d'une présidence active de la Section, chacun pendant trois ans.

Maintenant le glas pédagogique de la retraite a sonné, vous disant :

Lâchez donc l'enseignement !

Quittez les rangs, vieux régents !

Au repos, les cheveux blancs !

Allez, chers vieux amis ! Pas de mélancolie, mais qu'une sage philosophie imprègne votre retraite ! Tels sont nos vœux les plus sincères.

H. P.

Lausanne. — Lundi 24 octobre, le Corps enseignant de la Croix d'Ouchy fêtait M^{lle} *Isabelle Péneveyre* qui se retire après 32 ans d'enseignement. Sortie de l'Ecole normale en 1906, elle fut nommée à Leysin en 1907 ; après y avoir passé 11 ans, elle descendit à Lausanne où, pendant 20 ans, elle sut se faire apprécier de tous.

M. P. Leyvraz, maître-surveillant, releva très justement les qualités de la jubilaire : sa joie dans le travail, sa continuité dans l'effort et son égalité d'humeur, qualités qui restent pour nous un exemple.

Il dit combien nous étions heureux de lui voir quitter sa classe (non sans fatigue, il est vrai) mais en bonne santé et lui souhaita une retraite paisible dans le sentiment d'une vie bien remplie.

Il remit à M^{lle} Péneveyre un souvenir qui lui rappellera ses années passées à Ouchy et l'estime sincère de ses collègues.

B. BEAUVERD.

DANS LES SECTIONS

Yverdon-Grandson. — La prochaine leçon mensuelle de gymnastique, par M. Bory, aura lieu le vendredi 25 novembre, à 17 h., au local habituel.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

AU CORPS ENSEIGNANT GENEVOIS

La question du *Règlement des Etudes pédagogiques* a suscité dernièrement dans nos diverses associations des discussions du plus vif intérêt. Certaines modifications n'ont pas été comprises par l'immense majorité du Corps enseignant genevois. Nous présenterons prochainement au Département un rapport contenant nos observations et nos vœux.

Dans le but d'être exactement renseignés, nous avons demandé à M. R. Dottrens, directeur des études pédagogiques, qui a accepté, de nous faire un exposé à ce sujet.

C'est pourquoi les membres des deux sections de l'U. I. P. G. et de l'amicale des Ecoles enfantines sont convoqués en séance plénière le

*mercredi 23 novembre, à 17 h. 15,
Salle de l'Aula de l'Université.*

Un pressant appel est adressé à tous.

L. S.

U. I. P. G. — DAMES

ALLIANCE NATIONALE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

Appel aux femmes.

L'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses lance, dans toute la Suisse, l'appel suivant que nous recommandons à l'attention chaleureuse de nos collègues.

La misère que représente la fermeture de notre frontière aux malheureux Israélites serre le cœur, et leur désespoir lorsque, croyant

avoir atteint une terre hospitalière de refuge, ils se voient rejetés dans l'enfer auxquels ils espéraient échapper, est bien fait pour nous bouleverser. Cette situation tragique, dont témoigne la presse tout entière, nous obsède comme une vision d'horreur, pour peu que nous ayons gardé conscience de notre devoir à l'égard de ces exilés. Parce que nous sommes Suisses, et que nous voudrions maintenir dans notre pays la tradition humanitaire et glorieuse du droit d'asile, et parce que nous sommes chrétiennes, et que nous savons quelle est notre responsabilité à l'égard de notre prochain, notre devoir est d'agir efficacement et rapidement.

Ni nos protestations, ni nos requêtes aux pouvoirs publics, ne peuvent aboutir à une solution aussi immédiate qu'il le faudrait, si bien que le secours que l'on attend de nous aujourd'hui ne peut provenir que de notre action personnelle et directe. Ce qu'il faut avant tout, c'est une aide financière. Les camps temporaires israélites en Suisse ne disposent pas de moyens suffisants, malgré les gros sacrifices des organisations juives, pour faciliter le placement de ces réfugiés dans des pays d'outre-mer, moins peuplés que le nôtre, et pour leur assurer les frais d'un voyage généralement long et coûteux. Il s'agit donc ici d'une action internationale, à laquelle la Suisse doit contribuer pour sa part, mais il s'agit aussi d'une action humaine que nous, femmes suisses, devons appuyer dans la mesure de nos moyens.

En venant ainsi en aide à ces réfugiés, nous nous acquitterons d'une dette de reconnaissance envers la Providence, qui a jusqu'ici préservé notre patrie des guerres et des révolutions ; nous faciliterons à la communauté les moyens de faire face aux charges que lui imposent des circonstances tragiques, et nous soulagerons nos autorités et leur permettrons d'envisager un adoucissement des mesures d'interdiction d'entrée à la frontière. Nous ferons ainsi une œuvre à la fois humaine et nationale, à laquelle nous sommes certaines que les femmes suisses voudront donner leur appui immédiat, sachant bien qu'elles ne négligeront pas pour cela les œuvres d'utilité publique de notre pays qui comptent sur elles, mais sachant aussi que l'on ne peut pas espérer sortir d'une époque aussi troublée que celle où nous vivons sans consentir à des sacrifices.

Mesdames, aidez-nous, n'attendez pas qu'il soit trop tard.

C. NEF, *présidente*.

A. RECHSTEINER, *secrétaire*.

Prière de verser les contributions avec la mention « Pour les réfugiés » au compte de chèques V 12781, Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, Riehen près Bâle. Les dons recueillis seront distribués par les soins des Comités de secours aux réfugiés et la Croix-Rouge.

NEUCHÂTEL**CEUX QU'ON FÊTE**

Dombresson. — Le 1^{er} novembre dernier, Dombresson fêtait deux collègues, M^{lle} *Evangeline Diacon* et M. *Alphonse Cuche* qui comptaient, à cette date, 30 années d'enseignement dans ce village.

En présence de M. William Bolle, représentant du Département de l'Instruction publique, d'un délégué du Conseil communal, de quelques membres de la Commission scolaire et des élèves, M. Henri Morier, président de la Commission scolaire, apporta aux jubilaires les félicitations et les remerciements des autorités et de la population. Il remit à chacun d'eux un plat en étain aux armoiries de la commune. M. William Bolle parla au nom du Département ; des fleurs furent offertes par le Corps enseignant et deux chants d'enfants agrémentèrent cette belle cérémonie.

Que nos deux collègues veuillent bien recevoir les félicitations de la S. P. N. et ses bons vœux.

J.-Ed. M.

INFORMATIONS**CHEZ NOS VOISINS**

Lettonie. — Une loi vient d'entrer en vigueur, qui institue une Chambre corporative groupant les représentants de 150 professions différentes. Le personnel enseignant public et privé y est compris. Les membres de cette Chambre sont désignés pour 3 ans par le ministre de l'Instruction publique, dont elle dépend. Le président jouit de prérogatives importantes ; il a le droit de veto sur toute décision prise par l'assemblée. C'est le président qui choisit les secrétaires des sections où se recrutent les membres de la Chambre. Les instituteurs devront se constituer en section, seule association reconnue officiellement, à l'exclusion de tous autres groupements.

Voici les tâches qui seront dévolues à cette section :

1. Encourager la publication d'une littérature pédagogique ;
2. Organiser des expositions pédagogiques ;
3. Sauvegarder les droits et devoirs des instituteurs ;
4. Représenter exclusivement le corps enseignant dans la vie internationale ; à elle seule appartient le droit d'entretenir des relations avec des associations ou des gouvernements étrangers, comme aussi d'organiser et de surveiller des voyages d'instituteurs hors du pays ;
5. convoquer des Congrès d'instituteurs pour lesquels elle fixera l'ordre du jour et le nombre des participants.

— De profondes transformations ont aussi été introduites dans l'organisation scolaire du pays. Les écoles secondaires ont été séparées suivant les sexes et les programmes imposés aux filles ont été changés : l'enseignement des mathématiques, diminué d'importance,

a cédé la place aux arts ménagers et à l'hygiène. Le nouveau programme des écoles techniques fait une plus large place aux travaux pratiques. La durée des études secondaires a été portée de 4 à 5 ans, la création de deux classes préparatoires ayant abaissé de deux ans l'âge de l'entrée dans l'enseignement secondaire, ceci au détriment des écoles primaires.

Dans les écoles primaires, il est introduit par semaine une heure de plus pour la culture physique, pouvant, à la campagne, être utilisée pour des travaux pratiques agricoles, et 2 heures pour la préparation militaire dans les deux dernières années de la scolarité. Des instructions spéciales, tirées d'une nouvelle loi sur l'éducation militaire, ont été données à cet effet aux instituteurs.

Dorénavant, aux termes de la nouvelle organisation, chaque école primaire disposera d'un terrain (1,5 ha. à la campagne et 0,5 ha. à la ville) qui sera travaillé par les enfants : on y plantera des arbres fruitiers, on y fera des essais de cultures diverses, on y aménagera des jardins potagers, on y cultivera des fleurs ; on pourra aussi y créer des terrains de sport. Les instituteurs auront aussi du terrain à leur disposition.

En décembre de l'année dernière, tous les instituteurs s'occupant d'apiculture furent officiellement convoqués en congrès. Les maîtres primaires doivent, dans chaque localité, être les conseillers techniques des paysans apiculteurs.

Irlande. — Le gouvernement se propose d'établir une loi prévoyant la mise d'office à la retraite d'un certain nombre d'institutrices, créant ainsi des places disponibles pour des instituteurs au chômage. L'Association des Instituteurs s'oppose énergiquement à de tels projets, préjudiciables au corps enseignant tout entier.

Allemagne-Autriche. — Toutes les écoles de la nouvelle province du III^e Reich, ainsi que l'Institut de pédagogie de Vienne ont reçu, tôt après l'Anschluss, une circulaire donnant l'ordre d'éliminer immédiatement des bibliothèques des maîtres et des élèves les publications suivantes :

1. Les œuvres de Juifs ou d'auteurs qui leur sont sympathiques, les études de psychologie et de psychanalyse de Montessori, de Buhler et d'autres.
2. Les œuvres de tendances marxiste et communiste, par exemple la série des « Entschiedenen Schulreformer », ou les livres publiés par les représentants du régime Glöckel et Rathenau.
3. Les publications qui servent les idéaux pacifiques, pan-européens et francs-maçons, publications dans la sphère d'influence de la S. d. N.
4. Les livres édités dans l'esprit séparatiste parlant de « l'homme-

autrichien », ceux qui défendent le régime Dolfuss-Schuschnigg et les publications de caractère légitimiste.

5. Les œuvres qui discréditent l'Allemagne, ses grands hommes et ses héros ; les publications qui cherchent à élever la valeur des cultures française, anglaise ou américaine au-dessus de celle de l'Allemagne : les œuvres des frères Mann et de Remarque, par exemple.

6. Les publications du Front patriotique.

7. Les publications qui critiquent la personne du Führer, son œuvre et le national-socialisme.

8. Les publications des représentants de « l'art dénaturé » (?)

9. La littérature enfantine d'autrefois ainsi que les Contes du Chanoine Schmid.

10. Les publications de caractère areligieux, superreligieux ou religieux-sentimental, par exemple celles qui prêchent les doctrines des Adventistes, des Etudiants de la Bible, des Scientistes et d'autres sectes.

Toutes les bibliothèques étaient tenues de dresser, avant le 10 juin dernier, la liste de ces livres prohibés.

D'après la Feuille mensuelle d'information de la F. I. A. I.

COMMUNIQUÉS LES COURSES D'ÉCOLE ET LE TÉLÉPHONE

L'instituteur qui organise une course d'école de plusieurs jours dispose d'un excellent moyen pour tenir les parents des élèves au courant des faits de la journée : c'est le service des renseignements, téléphone N° 11. Avant de partir, il prévient les parents que, chaque soir, à une heure déterminée, il donnera au service des renseignements de la localité un court rapport mentionnant l'état sanitaire des enfants, le lieu de stationnement de la journée et du lendemain, les conditions météorologiques ou autres circonstances susceptibles de les intéresser. Les parents pourront alors chaque soir demander des renseignements sur la course, en appelant le N° 11 de leur central téléphonique.

Cette manière de procéder est recommandable non seulement pour les courses d'écoles, mais encore pour les camps de vacances.

L'instituteur qui téléphone le rapport journalier acquitte la taxe (réduite dès 19 heures) d'une communication interurbaine ordinaire à destination du réseau dont relève le service des renseignements ; à cette taxe s'ajoutent encore une surtaxe de 20 centimes lorsqu'il fait usage d'une station publique et, le cas échéant, la taxe complémentaire à laquelle est soumis l'établissement des communications en dehors des heures de service d'un central. Les parents qui demandent des renseignements au N° 11 paient 20 centimes.

(Communiqué par la Direction générale des P.T.T.)

PARTIE PÉDAGOGIQUE

ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

(Fin)

Ces textes, tout en accordant une place aux grands écrivains des siècles derniers, feront une large part aux auteurs modernes ; la langue, comme tout ce qui vit, se transforme et évolue perpétuellement. Comparez Rabelais à Racine, Racine à Rousseau, Rousseau à Anatole France, nous les comprenons les uns et les autres, mais le dernier est tout voisin de nous par la tournure de sa pensée et nous le sentons de notre temps. L'enfant de nos écoles vit à une époque que les sports, la radiophonie, le cinéma, ont profondément transformée ; la langue ne peut rester en dehors de cette transformation générale ; elle évoluera tout naturellement. Mais les formes nouvelles, les tendances actuelles du langage, nous n'avons pas le droit de les ignorer. Car du langage d'aujourd'hui, au contact duquel se modèle la pensée de l'enfant, sortira la langue de demain.

Ce livre se souviendra que l'enfant vit intensément. Il accordera au verbe et à la pratique de la conjugaison une place d'élection. Il vouera à l'acquisition de la phrase française un soin tout spécial.

Si l'on tient compte de ce que représente l'emploi d'un bon livre, de l'attachement de notre peuple à son école, de la situation géographique de notre pays, des nombreux étrangers qui fréquentent nos classes, du fait que des milliers d'écoliers ne recevront pas d'autre enseignement que celui de l'école primaire, de toutes les influences qui peuvent déformer une langue ou la salir, ce livre ne sera jamais ni trop beau ni trop cher. Puisque nous avons le privilège de parler le français, ne négligeons rien pour maintenir intact un si noble héritage.

Nous ne doutons pas que l'Etat qui a mis tant de soins à améliorer l'enseignement de *branches secondaires*, ne mette tout en œuvre pour doter nos classes d'un instrument de travail digne des maîtres et des élèves, de notre pays et de la langue française.

* * *

Un tel livre existe à notre connaissance ; c'est l'ouvrage de *Dumas : le Livre unique de Français*, ouvrage adopté pour les écoles primaires de la ville de Paris. Ce livre applique le principe de la concentration joint à la méthode des centres d'intérêt.

Il est complet, merveilleusement clair. Il réunit une énorme documentation, riche, actuelle, variée. Il est rationnel, car, comme le dit l'auteur dans sa préface, tous les enseignements sont menés de front, se complètent, se pénètrent, se soutiennent. La méthode y est appliquée dès le degré inférieur. Les maîtres primaires supérieurs y trouveront une matière suffisante.

L'adoption de cet ouvrage éviterait des recherches coûteuses et des frais d'édition élevés. S'il se révélait inopérant, il pourrait facilement être remplacé. On objectera que ce livre est français ; puisque c'est le français que nous voulons enseigner, raison de plus pour l'adopter. Nous dirons que nombreux sont ceux d'entre nous qui ont été formés à l'école de la grammaire Larive ou de la Larousse. Ils n'en sont pas moins restés Suisses. Et puis nous avons, comme instrument de culture nationale, un excellent manuel de lecture et le pays vivant sous nos yeux.

Nous croyons que l'adoption de cet ouvrage serait un bien pour notre école. Nous demandons pour notre district de Vevey que ce livre soit introduit à titre d'essai dans un certain nombre de classes des différents degrés.

A cette question : *Seriez-vous partisans d'un nouveau cours de langue établissant une meilleure liaison entre les diverses branches du français*, nous répondons **oui** parce qu'une telle conception de l'enseignement en assure *l'unité*, la *logique* et la *clarté*.

A titre expérimental, nous demandons que le livre de Dumas soit introduit dans un certain nombre de classes du district. Ce vœu est celui de la Commission unanime ; chacun de ses membres a examiné l'ouvrage relevant de son degré. Tous en ont reconnu la richesse et le sérieux.

Les serviteurs dévoués, les ouvriers consciencieux sont toujours contents de recevoir un bon outil. Puissent ces quelques remarques contribuer au bien de l'école vaudoise.

Au nom de la Commission du district de Vevey :

Le rapporteur : H. JACOT.

Pour copie conforme : L. Cz.

L'ÉCRITURE SUISSE (*Fin*)

En cours de travail et de discussion, les participants au cours de Bâle, tous maîtres secondaires, maîtres d'écoles normales et directeurs d'établissements, sont arrivés aux conclusions suivantes :

1. Il y a une nécessité urgente pour les maîtres secondaires à se préoccuper de la vitesse de l'écriture *qui est leur problème* et de prendre toutes mesures utiles pour limiter, au début de l'enseignement du second degré, la vitesse et l'excès d'écriture.

2. C'est une erreur de considérer l'écriture comme une branche peu importante dans les écoles du second degré.

Dans nombre de cantons, elle est réduite à la portion congrue. Dans d'autres, elle a été supprimée. Or, les résultats obtenus à Bâle ont montré le profit que l'on a retiré à maintenir un enseignement de l'écriture pendant la période pubertaire. A Bâle où une surveillance constante est exercée et où un enseignement correctif est donné,

on a constaté non seulement les résultats positifs de cet effort dans l'écriture des jeunes gens et des jeunes filles mais aussi ses répercussions heureuses dans l'enseignement général : travaux clairs, propres permettant une meilleure compréhension et, par conséquent, à tout prendre une meilleure formation de l'esprit.

A B C D E F G H I J K L
M N O P Q R S T U V
W X Y Z Ch

a b c d e e. f g h i j k
l m n o p q r s t u v
w x y z ch ck

1 2 3 3 4 5 6 7 8 9 0

Wie im Reich der Lüfte

Écriture suisse N° 3. Degré moyen. Écriture liée droite
(plume biseautée).

Voir au verso le texte *Novembre*. Écriture penchée de fin
de scolarité (plume biseautée).

3. Il serait donc indiqué que les autorités scolaires :

a) Rétablissent partout où il n'existe pas, dans les classes de 13 à 15 ans, un enseignement modernisé de l'écriture donné par des spécialistes qualifiés ;

b) Obligent tous les maîtres quelle que soit leur spécialité à se préoccuper des conditions dans lesquelles ils font exécuter des travaux



NOVEMBRE_____

Toute la plaine est labourée. Elle a pris sa couleur d'hiver. On sème. Les lourds corbeaux : crient dans le vent, et suivent, hardis et sauvages tout ensemble, le semeur de blé. Seules, au bord du champ, les hautes — meules, pointues comme des — maisons de nègres, gardent encore la chaude couleur de l'été. Le vigneron goûte son vin : le vin est bon. Il ramasse les échelas des vignes. Il lie des fagots de sarments pour les veillées.



écrits à leurs élèves et à se tenir en contact pour toute action concertée dans la même classe ;

c) Mettent en garde les parents et les élèves contre l'utilisation d'outils défectueux qui déforment l'écriture, en particulier : stylographes de bazar.

4. Enfin, les participants unanimes demandent aux autorités de se préoccuper sans délai du plus grave problème que cette question soulève et qui est d'ailleurs d'ordre général : quelles mesures prendre pour que le travail de réforme et d'adaptation aux conditions actuelles de la vie accompli par l'école primaire ne soit pas compromis par le conservatisme et l'absence de préoccupations pédagogiques de l'enseignement secondaire.

La seconde question étudiée : formation des maîtres primaires dans les écoles normales en vue du nouvel enseignement de l'écriture a aussi son importance. On a demandé qu'au cours de leur formation professionnelle les futurs instituteurs soient mis en mesure :

a) D'améliorer leur écriture personnelle ;

b) De devenir capables d'enseigner la nouvelle écriture.

Sur ces deux points, en ce qui concerne Genève, l'effort est fait. Nos candidats ont un cours d'information et sont entraînés à la nouvelle écriture pendant leur 3^e année d'études.

Conclusion.

Comme on le voit, ce problème de l'écriture revêt une importance assez grande par suite de la multiplicité des questions qu'il soulève. Nous sommes persuadé que la réforme de cet enseignement gagnera petit à petit toutes nos écoles. Dans l'intérêt même de l'effort qui sera entrepris, nous essayerons, dans un prochain article, de montrer comment cette réforme peut être introduite afin qu'elle porte ses fruits. Cela nous sera l'occasion de donner la réponse que nous avons annoncée dans l'article paru dans l'*Educateur* du 5 février 1938.

R. D.

COURS DE CHANT 1938 A MORGES

Le cours de chant organisé par la S.P.R., à Morges, les 26 et 27 octobre, a remporté un magnifique succès. Succès d'affluence d'abord, puisque plus de trois cents participants constituèrent un auditoire compact et vibrant qui, pendant deux jours, assista avec une attention sans défaillance aux onze heures de leçons d'un programme particulièrement chargé. Succès d'organisation ensuite, car nos collègues de Morges se sont dépensés pour soutenir la tradition d'hospitalité de leur ville ; ils y ont réussi, et tous leurs hôtes ont été enchantés de leur séjour, trop court, dans la « bonne ville ». Enfin et surtout, succès intellectuel et pédagogique, car toutes les conférences ont présenté un intérêt captivant, que l'orateur

se soit mû dans les idées générales, qu'il ait apporté une expérience, une documentation, ou qu'il ait donné une démonstration pratique. Cette diversité dans les apports a permis à l'attention d'être constamment en éveil et a exercé une heureuse influence sur l'assiduité aux cours.

Il est certain que, si nous n'avions pas eu à tenir compte des contingences, nous n'aurions pas concentré sur deux jours seulement une telle richesse d'enseignements. Il eût fallu, pendant trois ou quatre jours, pouvoir couper la série des leçons par des séances de discussion, où chacun aurait eu le loisir de poser des questions au conférencier, émettre des objections, exprimer son avis. Entre chaque heure, nous n'avons pas eu beaucoup de temps pour nous ressaisir et pour assimiler, aussi complètement que nous l'aurions voulu, toute la « substantifique moelle » dont chaque exposé était chargé.

Remarquons aussi que tous les conférenciers, sans s'être préalablement concertés, et quelle qu'ait été la diversité du sujet choisi, ont montré une communauté d'idées bien rare, en pédagogie comme en art ; nous ne pouvons que nous féliciter de cet accord... parfait, qui a rendu plus facile la synthèse de tout ce que nous avons appris — et ce *tout* n'est pas mince.

M. J. Burdet, maître de chant à Yverdon, a parlé de « l'audition à l'école ». Si les enfants sont capables de répéter avec une fidélité qui nous étonne les sons ou les bruits, en reproduisant exactement la hauteur, l'intensité et même le timbre de ce qu'ils entendent, leur oreille doit cependant être exercée méthodiquement et complètement. M. Burdet présenta de très nombreux exercices dont le but est d'affiner la faculté auditive des élèves, d'éveiller leur sensibilité, de leur faire acquérir une perception intérieure de la musique. Ces exercices sont aussi une occasion d'inviter l'élève à se concentrer. Ils sont suffisamment nombreux pour que chacun y trouve ce qui convient à l'âge et au degré de développement de ses élèves, ainsi qu'aux ressources instrumentales dont on peut disposer, de la musique à bouche à l'orchestre complet.

M. E. Ansermet, avec une aisance remarquable, résuma l'évolution de la musique qui, si elle n'exprime pas son époque, exprime le musicien et, à travers lui, l'idéal moral de la société où il vit. Or, actuellement, toutes les vérités qui nous paraissaient incontestables sont remises en discussion ; pour que la musique puisse traduire l'âme de notre société, il faudrait qu'un grand principe ralliât tous les hommes en une unité morale qui pourrait inspirer un style aux musiciens ; en son absence, la technique reste, mais l'élément spirituel manque.

Mais, si nous vivons une période de transition, il vaut la peine

de préparer l'avenir ; à l'école d'y veiller, directement par les leçons qu'elle donne, indirectement par la conscience qu'a chaque éducateur du rôle des arts, sorte de métaphysique présente en chacun, que les élèves sentent, et qui influence profondément la formation de leur idéal de vie.

M. H. Lang, professeur à Vevey, fit un court historique du « chant scolaire vu à travers les manuels employés depuis 50 ans ». Il constata avec quelle rapidité le goût a changé et insista sur le renouvellement de notre répertoire, dès 1920, avec « Un Bouquet de chansons », « Chante, Jeunesse », « La Chansonnaie » et « Chantons ». Il souligna les progrès réalisés grâce à ces manuels dans toutes les écoles de la Suisse romande.

L'assemblée prit ensuite un plaisir évident à interpréter quelques chœurs sous la sévère direction de M. Lang.

M. A. Rudhardt, s'appuyant sur de nombreux exemples, énuméra tous les trésors que révèle la chanson populaire, aussi bien à l'historien et au linguiste qu'au musicien et à l'éducateur. En particulier, les modes musicaux qui s'y rencontrent sont d'une variété et d'une richesse inconnues de nos modes actuels, immuablement fixés. D'autre part, comme la chanson populaire présente les faits musicaux toujours le plus simplement possible, elle est très rapprochée de la sensibilité de l'enfant.

Tout le cycle de la vie se déroule dans les chansons, narquoises ou émues, et se traduit par un vocabulaire restreint, mais fortement évocateur, tour à tour réaliste et idéaliste. Soldat, meunier, meunière, le mal marié, la mal mariée, etc., sont les personnages de la « comédie aux cent actes divers ».

Dans une deuxième heure, M. Rudhardt montra comment interpréter les chansons populaires, en en respectant les caractères particuliers.

M. F. Mathil, inspecteur à Genève, dans une première leçon à des petits de 7 à 8 ans, montra les divers exercices qui doivent composer la leçon de musique : pose de voix sur quatre notes descendantes et différentes voyelles ; intonation sur l'accord parfait ; rythme avec frappement dans les mains, avec ou sans accompagnement, lecture sur la portée du premier pentacorde, dictée et audition, enfin le chant qui doit avoir autant de place que tous les exercices.

La deuxième leçon, à des élèves de 10 à 11 ans, ne comportait qu'un seul élément : présenter le mode mineur de façon sensorielle, et sans théorie. Partant des gammes majeures connues, les élèves, après divers exercices sur des accords majeurs et mineurs, arrivèrent à construire la gamme mineure sous sa forme naturelle. Deux exemples prouvèrent que le mineur n'est pas nécessairement triste.

L'aisance avec laquelle furent données ces deux leçons enthousiasma les auditeurs autant qu'elle enchantait les enfants.

(A suivre.)

G. W.

LES LIVRES LA GYMNASTIQUE ORTHOPÉDIQUE ¹

Une bonne tenue est une condition essentielle de la santé chez nos écoliers ; une mauvaise tenue est souvent l'indice d'un état de santé défectueux qu'il appartient au médecin de préciser. Dans de nombreux cas, des exercices spéciaux peuvent rendre d'excellents services, sans qu'il soit nécessaire de recourir à un traitement clinique.

L'étude que nous présente M. Schwar donne précisément une série d'exercices qui relèvent autant de la gymnastique purement orthopédique que de la gymnastique corrective telle que la conçoit notre méthode scolaire. Bien appliqués et judicieusement dosés, ces exercices donneront d'heureux résultats dans les cas de déviations légères de la colonne vertébrale.

Plusieurs localités de notre canton, sur l'initiative de médecins scolaires ou de maîtres de gymnastique, ont organisé des leçons de gymnastique spéciales, réservées aux élèves atteints de déviations, cela en collaboration entre le médecin et le maître de gymnastique et avec l'appui des autorités scolaires.

Nous sommes certain que le travail de M. Schwar facilitera la tâche à tous ceux qui, comme à Lausanne, Yverdon et ailleurs, voudront faire un effort de plus pour l'amélioration de la santé de nos écoliers.

A. B.

Editions musicales « Pro Arte ».

Le bon éditeur Barblan — Simplon 3, à Lausanne, — vient de mettre en vente une belle collection d'œuvres pour chœur mixte, pour chœur d'hommes et pour chœur de dames, a cappella et avec accompagnement de piano ou d'orchestre ; musique profane et musique religieuse ; chants pour Noël. Signalons deux chorals du XVI^e s. avec les harmonisations de trois auteurs différents, une cantate de Bach, un cantique de Téléman, deux motets de Mozart, un de Hassler, une cantate de Noël de Délibes. Parmi les pièces profanes une série de chœurs pour 3 voix d'hommes de Schumann, œuvres à peu près inconnues, mais charmantes et bien sonnantes. Enfin, des noms aimés de chez nous : H. Lang, J. Apothéloz, E. Cornaz. Les collègues directeurs de chorales trouveront dans cette collection une documentation de valeur.

F. M.

¹ *Gymnastique orthopédique*, par James Schwar, inspecteur, Lausanne.

Annuaire de l'instruction publique en Suisse, 1938

29^e année

par

LOUIS JACCARD

Un volume in-8° broché Fr. 5.—

Publié sous les auspices de la Conférence intercantonale des Chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande, avec l'appui de la Confédération. L'édition de 1938 présente des études d'ordre pédagogique et sociologique d'une actualité manifeste et résume les faits qui ont marqué la vie du pays romand pendant l'année écoulée ; voici les principales :

Le français et la formation de notre jeunesse, par M. Camille Dudan, directeur du Collège classique cantonal, à Lausanne. — *Connaissance et techniques*, par M. Ernest Briod, professeur à Lausanne. — *La vie scolaire vue par un médecin*, par le Dr H. Oltramare, à Genève. — *Les cours de perfectionnement du personnel enseignant*, par M. H. Kleinert, à Berne. — *L'orientation professionnelle en Suisse*, par M. J. Schwar, inspecteur scolaire, chef du Bureau cantonal d'orientation professionnelle, à Lausanne. — *La participation des écoles à l'Exposition nationale de Zurich en 1939*, par M. Ed. Blaser, professeur à Zurich. — *Les chroniques scolaires* des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud. — *Des analyses bibliographiques*, par M. G. Chevallaz, directeur de l'Ecole normale à Lausanne. — Liste des *actes législatifs* scolaires entrés en vigueur en 1936, 1937 et 1938 dans les cantons romands.

La documentation solide et actuelle de cet ouvrage permet de le recommander à quiconque s'intéresse aux questions d'enseignement et d'éducation.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle



Multigraphiez avec le timbre USV !



(Voir annonce dans le présent numéro)

J. A.

La joie du maître c'est de posséder le petit duplicateur pratique, sûr et bon marché pour textes, croquis et dessins (pour écriture à la main ou à la machine)

Tampon duplicateur USV qui est déjà adopté par mille instituteurs et institutrices suisses. Emploi simple et rapide, résultats surprenants.

N° 1 Liliput . . . Fr. 8.—

N° 6 Cahier normal Fr. 25.—

N° 2 Carte postale » 16.—

N° 10 Folio . . . » 38.—

avec accessoires. Demandez ce tampon à l'examen au fournisseur :

B. SCHOCH ACCESSOIRES POUR L'ENSEIGNEMENT **Oberwangen (Thurg.)**

Téléphone 65.445.

PENSION LES CAPILLAIRES

VENNES SUR LAUSANNE

Chambres au midi, tout confort, eau courante, cuisine soignée, tranquillité.

Prix modérés. Téléphone 3.37.84.

NOËL !

Série de 7 saynètes

“ **POUR NOS ENFANTS** ”

Fr. 5.— la série complète.

Imprimerie Cherix S. A., Nyon. C. P. I. 4598.

PHARMACIES POPULAIRES

Fondées en 1891 par les Sociétés de Secours Mutuels en cas de maladie

GENÈVE

Quai des Bergues, 27

Rue d'Italie, 8

Rue de Carouge, 55

Rue de Monthoux, 50

Avenue du Mail, 6

Rue de la Servette, 27

Empaillage de tous les animaux pour écoles

Fabrication de

Chamoisage de peaux

Fourrures

Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienne 7, ch. d. Pins 15



DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

VIENT DE PARAÎTRE

Almanach Pestalozzi

1939

Agenda de poche des écoliers suisses.

Recommandé par la Société pédagogique de la Suisse romande.

Un volume in-16 avec plus de 500 illustrations dans le texte, 3 concours dotés de prix importants.

Edition pour garçons, un volume relié toile Fr. 2.50

Edition pour jeunes filles, un volume relié toile » 2.50



La 30^e édition de l'*ALMANACH PESTALOZZI* vient de sortir de presse. Chaque écolier aura à cœur de se procurer ce fidèle compagnon et de compléter ainsi sa collection. Il y trouvera la suite des gravures relatives aux progrès de l'humanité, puis, comme toujours, un peu d'histoire des anciennes civilisations si mystérieuses mais dont on découvre de plus en plus les vrais aspects, un voyage à travers le monde des hommes, de la science, de curieux récits sur la vie des plantes et

des bêtes, enfin quelques conseils aux skieurs et aux baigneurs. Comme d'habitude, les garçons trouveront à la fin de suggestives images techniques, tandis que les jeunes filles se feront un plaisir d'essayer les petits modèles de couture que nous leur proposons.

Il contient aussi des conseils pratiques et des statistiques mises à jour et auxquelles on a souvent recours.

L'*Almanach Pestalozzi* est considéré à juste titre comme le *vade-mecum* sans rival des écoliers et des écolières de notre pays auxquels il offre, sous une forme aimable, une variété inépuisable de faits et d'idées. Il leur fait aimer ce qui est beau et leur donne le goût de s'instruire.

Ne tardez pas à acheter l'*Almanach Pestalozzi 1939* car l'an dernier, nombreux furent ceux qui, s'y étant pris trop tard, n'en ont pas eu.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle